

Enclos 1 Dossier consultatif de l'Autorité Fédérale – Projet de dépôt géologique en profondeur (DGP) pour le combustible nucléaire irradié du Canada

Fichier du registre : 88774

Veillez soumettre le formulaire complété avant 4 février 2026, par courriel à <mailto:nuclearwaste-dechetsnucleaires@iaac-aeic.gc.ca>¹. Pour être inscrit au Registre et pour s'aligner sur la Loi sur les langues officielles, l'AEIC exige que vous soumettiez le formulaire DCAF, ou un résumé de celui-ci, en français et en anglais.

Département/Informations de contact de l'agence

Date de soumission	5 février 2026
Département/Agence	Emploi et Développement social Canada (EDSC)
Contact, Titre, Unité de travail	Eva Lazar - Directrice exécutive de la Direction générale de l'intégration stratégique, des politiques et des partenariats (DGISSP) de la Direction générale des compétences et de l'emploi (DGCE)
Courriel, Téléphone	eva.lazar@hrsdc-rhdcc.gc.ca 1-613-618-3484
Contact alternatif, Titre, Unité de travail	Evelyn Cheung – Gestionnaire (DGISSP-DSE)
Courriel, Téléphone	evelyn.cheung@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Examinez la description initiale du projet et répondez aux questions suivantes :

1. Votre ministère ou votre organisme exercera-t-il une attribution ou fournira-t-il une aide financière liée au projet pour permettre sa réalisation totale ou partielle?

Non.

Comme pertinent,

- a) Précisez de quelle attribution ou aide financière il s'agit, et la probabilité que cet élément soit nécessaire à la réalisation du projet, comme soit requis, potentiel, probable, improbable ou non requis
 - b) Décrivez toute consultation autochtone ou publique associée, y compris les échéanciers, et précisez les possibilités potentielles de coordination de la consultation avec le processus d'évaluation d'impact, si une évaluation d'impact est requise
 - c) Décrire toute exigence d'information associée (par exemple, évaluation des moyens alternatifs, compensation des habitats) et précisez lesquelles peuvent être coordonnées avec le processus d'évaluation de l'impact, si un tel processus est requis
 - d) Identifier toute orientation ou enjeu spécifique au projet dont le promoteur devrait être informé, ou information qu'il devrait fournir
 - e) Indiquez si votre ministère ou organisme a identifié des pouvoirs qu'il n'exercera pas ou qu'il pourrait ne pas être en mesure d'exercer pour permettre la réalisation du projet, en tout ou en partie comme prévu actuellement, avec des raisons. En cas de doute, expliquez ce qui doit être résolu pour augmenter la confiance
2. **À partir du tableau 1**, indiquez les **enjeux clés** propres au projet et au contexte, en vous basant sur l'expertise relevant de votre mandat² et des informations en votre possession. Les informations disponibles peuvent inclure votre accès à des bases de données et aux connaissances d'entreprise, ainsi que la version provisoire de la description initiale du projet, et tout échange avec le promoteur ou d'autres parties en rapport avec le projet et les instruments connus qui pourraient traiter les effets du projet.

¹ Veillez noter que les conseils fournis à l'AEIC peuvent être publiés sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact ou autrement accessibles au public

² Consultez les [protocoles d'entente](#) avec l'AEIC

Veillez consulter la réponse de l'EDSC dans le tableau 1.

Pour chaque enjeu clé :

- a) précisez la nature de l'enjeu clé (p. ex., espèces et lieu particuliers)
- b) précisez la composante ou l'activité du projet liée à l'enjeu clé
- c) expliquez pourquoi il s'agit d'un enjeu clé en vous basant sur :
 - i. la ou les séquences des effets biophysiques de la composante ou de l'activité particulière du projet
 - ii. les préoccupations propres au projet ou une priorité relevant de votre mandat
 - iii. l'importance de l'enjeu³ pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*
- d) séquences potentielles des enjeux clés qui pourraient avoir un impact sur les peuples autochtones et leurs droits
- e) déterminez comment l'enjeu pourrait être traité, y compris grâce à d'autres moyens qu'une évaluation d'impact (p.ex. autre surveillance réglementaire)
- f) identifier des informations supplémentaires que le promoteur pourrait fournir pour renforcer la confiance quant à la manière dont l'enjeu pourrait être traitée par d'autres moyens

L'AEIC a préparé une liste préliminaire des effets potentiels susceptibles d'être des enjeux clés pour l'évaluation d'impact⁴. Lors de la rédaction **du Tableau 1**, l'AEIC demande, selon le mandat et l'expertise de votre ministère ou agence, de valider cette liste, d'ajouter de la précision ou de la justification lorsque cela est approprié, et de recommander tout autre enjeu clé à considérer. Pour une entreprise fédérale, comme des travaux d'énergie nucléaire, une gamme plus large d'effets relève de la compétence fédérale, y compris les effets socio-économiques.

L'AEIC a identifié les sujets suivants comme enjeux clés potentiels pour l'évaluation d'impact :

- Effets sur l'environnement biologique : végétation (terrestre, riveraine et milieux humides), faune, reptiles et amphibiens, poissons et habitats de poissons, oiseaux, espèces en danger
- Effets sur l'environnement physique : géologie et géochimie, sols et sédiments, radioactivité ambiante, qualité/émissions de l'air, qualité/quantité des eaux de surface, qualité/quantité des eaux souterraines, effets sur le lac Ontario
- Les défaillances ou accidents et effets de l'environnement sur le projet
- Impacts sur les droits autochtones, l'usage courant des terres et ressources à des fins traditionnelles, patrimoine physique et culturel des peuples autochtones et des sites d'importance archéologique, avec un accent sur les ressources archéologiques potentielles sur la terre ou l'eau, et les espèces d'importance culturelle
- Effets sur les conditions sanitaires, sociales et économiques ainsi que les conséquences positives et négatives de ces changements susceptibles d'être causées par la réalisation du projet désigné

**Eva Lazar - Directrice exécutive de la
Direction générale de l'intégration
stratégique, des politiques et des
partenariats (DGISPP) de la Direction générale
des compétences et de l'emploi (DGCE)**

Nom et titre du répondant départemental /
d'agence

5 février 2026

Date

³ Un enjeu est important pour la prise de décision si son analyse est susceptible d'influer sur les conclusions concernant 1) le fait que les effets négatifs relevant d'un domaine de compétence fédérale ou les effets négatifs directs et accessoires (collectivement, les effets fédéraux négatifs) sont possiblement non importants, ou d'une importance faible, moyenne ou élevée; 2) les mesures d'atténuation appropriées pour les effets fédéraux négatifs importants; ou 3) la justification dans l'intérêt du public.

⁴ L'AEIC a préparé cette liste à partir d'informations limitées avant la réception de la version provisoire de la description initiale du projet. Elle peut évoluer selon les contributions reçues des autorités fédérales et provinciales, des communautés autochtones et du public.

Tableau 1 : Questions clés pour orienter le processus d'évaluation d'impact

Ce tableau doit mettre en évidence les enjeux clés qui doivent être considérés dans le processus d'évaluation d'impact, notamment la nécessité de réaliser une telle évaluation et, dans l'affirmative, la portée de celle-ci et l'adaptation subséquente des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.

Les enjeux clés sont les préoccupations majeures directement liées à une composante ou à une activité du projet, dont l'analyse est censée être déterminante pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Les conseils des autorités fédérales devraient être guidés par la détection et la résolution des enjeux clés. Si une évaluation d'impact est nécessaire, elle devra être axée sur les enjeux clés.

Identification du commentaire	a) Questions clés	b) Composante ou activité du projet	c) (i) Séquences des effets biophysiques	c) (ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) (iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Impacts sur les peuples autochtones et leurs droits	e) Instruments pour la résolution des questions	f) Renseignements complémentaires fournis par le promoteur
<p>Identifiez les commentaires par organisation et par numéro de commentaire.</p> <p>par exemple : AEIC-01</p>	<p>Précisez la nature de l'enjeu clé (p. ex., espèces et lieu particuliers).</p>	<p>Indiquez la composante ou l'activité du projet liée à l'enjeu clé.</p> <p>Précisez la nature, l'ampleur, la nouveauté et la complexité de la composante ou de l'activité.</p>	<p>Indiquez la séquence des effets biophysiques particulière entre la composante ou l'activité du projet et le récepteur environnemental ou humain touché (y compris les populations autochtones).</p>	<p>Décrivez pourquoi il s'agit d'un enjeu clé relevant du mandat de votre ministère ou organisme, y compris sur le plan des priorités du gouvernement fédéral et en ce qui concerne la probabilité, la gravité ou l'incertitude des effets anticipés.</p> <p>Déterminez si l'enjeu clé est courant pour les projets de cette nature ou dans ce secteur, ou s'il est propre à ce projet en raison de sa complexité, de sa taille ou de sa nouveauté, d'un milieu récepteur sensible ou rare, ou de la proximité de récepteurs environnementaux ou humains sensibles (y compris les populations autochtones).</p>	<p>Décrivez pourquoi l'enjeu clé est important pour la prise de décision en tant :</p> <ul style="list-style-type: none"> qu'un effet négatif relevant d'un domaine de compétence fédérale, ou qu'un effet négatif direct ou accessoire, qui peut être important en fonction des preuves disponibles, notamment : <ul style="list-style-type: none"> les connaissances et l'expérience des experts fédéraux acquises lors d'évaluations de projets antérieurs; la présence d'espèces, d'habitats ou de récepteurs humains sensibles (y compris les populations autochtones); des activités, des composantes ou des technologies nouvelles ou complexes liées au projet; de grandes incertitudes quant aux effets ou à l'efficacité des mesures d'atténuation; des mesures d'atténuation inconnues ou non prouvées; qu'un facteur de justification de l'intérêt public qui devrait être important pour la prise de décision, comme un effet positif probable contribuant à la durabilité, aux obligations environnementales du Canada ou à ses engagements en matière de changement climatique, ou appuyant les priorités gouvernementales, comme la réconciliation avec les peuples autochtones. 	<p>Décrivez comment les enjeux clés que vous avez identifiés dans votre mandat et votre expertise peuvent avoir des répercussions sur les peuples autochtones et leurs droits.</p> <p>Ces conseils doivent être éclairés par les connaissances et les contributions des Nations et communautés autochtones pendant la période de commentaires, ou dans la description initiale du projet afin de soutenir une évaluation plus précise, respectueuse et collaborative.</p>	<p>Décrivez comment l'enjeu clé pourrait être résolu ou traité grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> tout instrument, y compris les pouvoirs, les devoirs, les fonctions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose votre ministère ou organisme; tout instrument, y compris les pouvoirs, les devoirs, les fonctions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose une autre instance, y compris la province; des mesures d'atténuation communes, éprouvées, bien comprises ou normalisées pour atténuer les effets ou les séquences des effets; les engagements pris par le promoteur (p. ex., dans la description initiale du projet). 	<p>Décrivez les informations que le promoteur peut fournir, ou les engagements qu'il peut prendre, qui donneraient confiance que l'enjeu peut être résolu par les moyens existants (à considérer pour la version finale de la description initiale du projet, le futur résumé des enjeux et la réponse, ou (potentiel) lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.</p> <p>Déterminez si des informations, des études, des analyses ou un travail de collaboration avec d'autres autorités seraient nécessaires pour traiter la question au-delà des instruments existants.</p>
EDSC-01	Impacts économiques	16.9 Conditions économiques, page 47.				Cette section du résumé de l'IPD ne fournit aucune information détaillée concernant les changements que le projet proposé aura sur l'emploi local, les possibilités de contrats, les revenus du travail et l'économie régionale de la communauté touchée. Cette section du résumé de l'IPD ne fournit qu'un aperçu général de la situation	Le promoteur pourrait être invité à fournir des informations détaillées sur l'impact économique du projet en ce qui concerne l'emploi local, les possibilités de contrats, les revenus du travail et l'économie régionale de la communauté touchée, ainsi que sur leur pertinence par rapport à la situation économique actuelle.	<input type="checkbox"/> Comment le projet profiterait économiquement à l'ensemble de la communauté et aux groupes méritant l'équité sur le marché du travail communautaire aux niveaux local, régional et national. <input type="checkbox"/> Indication explicite du calendrier prévu pour la construction et

						économique actuelle de la région et n'établit pas de lien direct entre celle-ci et le projet proposé.		l'achèvement du projet et de sa durée de vie prévue, y compris la prise en compte des risques potentiels et des mesures d'atténuation liés aux cycles économiques d'expansion et de récession. <input type="checkbox"/> Budget approximatif du projet et montant qui sera dépensé localement pour les phases de construction et d'exploitation, y compris les contrats qui seront conclus avec les entreprises locales et la main-d'œuvre.
EDSC-02	Emploi	4. ÉTABLIR DES RELATIONS AVEC LES PEUPLES ANISHINAABE DE LA NATION OJIBWAY DU LAC WABIGOON ET D'AUTRES GROUPES AUTOCHTONES AU CANADA, sous-section 4.2.2. Bien-être social, économique et culturel, p. 11.				Dans cette section du résumé du DPI, le promoteur affirme ce qui suit : « L'accent continue d'être mis sur la création d'opportunités de développement économique, telles que l'emploi salarié et l'utilisation durable des ressources. » (p. 11). Toutefois, le promoteur ne précise aucune initiative en matière d'emploi, telle que l'éducation et la formation professionnelle, qu'il entend mettre en place afin de garantir que les peuples autochtones touchés puissent tirer pleinement parti des possibilités d'emploi associées au projet proposé.	Il est recommandé que le promoteur fournisse une description des initiatives en matière d'emploi qu'il entend mettre en place pour aider les peuples autochtones touchés à tirer pleinement parti des possibilités d'emploi associées au projet proposé.	<input type="checkbox"/> Prévisions du nombre d'emplois à créer, de leurs catégories (c'est-à-dire contractuels, à temps partiel ou à temps plein) et de leur durée pendant les phases de construction et d'exploitation du projet. <input type="checkbox"/> Caractéristiques de la main-d'œuvre de la communauté et de la main-d'œuvre locale (c.-à-d. taux d'emploi, taux d'activité, répartition des revenus, niveau d'éducation), ventilées par sexe, âge, groupes méritant l'équité (c.-à-d. peuples autochtones, groupes racialisés, personnes handicapées, nouveaux arrivants) et toute autre caractéristique socio-économique pertinente. <input type="checkbox"/> Effets négatifs sur l'emploi local - comment seront-ils gérés ou atténués (mesures d'atténuation) ; quels programmes liés à l'emploi seront mis à la disposition des personnes touchées négativement par le projet (p. ex. programmes

								<p>d'emploi et de formation d'EDSC), tels que la formation professionnelle et l'emploi ou le recyclage professionnel.</p> <p><input type="checkbox"/> Stratégies globales et inclusives en matière de main-d'œuvre qui décrivent les plans visant à embaucher et à retenir les résidents locaux et à identifier et réduire les obstacles à l'emploi afin d'améliorer les résultats sur le marché du travail des peuples autochtones et des groupes méritant l'équité.</p> <p><input type="checkbox"/> Aide à fournir aux anciens employés lorsque les installations du projet fermeront définitivement (c.-à-d. indemnités de départ, recyclage/formation, offre d'un autre emploi ou mesure de retraite anticipée).</p>
EDSC-03	Formation et apprentissage	16. CONTEXTE SANITAIRE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, sous-section 16.9 Conditions économiques, p. 47.				<p>Dans cette section du résumé du DPI, le promoteur affirme ce qui suit : « Le projet devrait créer des emplois, ce qui pourrait avoir une incidence sur les caractéristiques de la main-d'œuvre, les revenus, l'éducation, la formation, les opportunités commerciales, les finances municipales et le coût de la vie. » (p. 47). Le promoteur ne fournit toutefois aucune description du type d'éducation et de formation qui sera créé grâce au projet proposé. Cela est directement pertinent pour la création d'opportunités d'emploi potentielles pour les peuples autochtones qui seront touchés par le projet proposé (voir le commentaire EDSC-02).</p>	<p>Il est recommandé de demander au promoteur de fournir une description des possibilités d'éducation et de formation pouvant être associées au projet proposé.</p>	<p><input type="checkbox"/> Formation des employés et des employés potentiels parrainée par l'employeur – comment cela sera facilité, en particulier pour les peuples autochtones et les groupes méritant l'équité.</p> <p><input type="checkbox"/> Collaboration avec les prestataires de services aux Premières Nations et aux Métis de la région dans le cadre du Programme de formation professionnelle et d'emploi des Autochtones (ISET) et du Fonds pour les compétences et le partenariat (SPF) pendant toute la durée du projet.</p> <p><input type="checkbox"/> Détails sur les types de compétences et de connaissances qui pourraient être nécessaires pour mener à bien le projet</p>

								<p>à chaque étape de sa durée de vie (de la construction à l'exploitation) et sur la manière d'aider la main-d'œuvre locale à les acquérir, en particulier pour les peuples autochtones et les groupes méritant l'équité.</p> <p><input type="checkbox"/> Disponibilité et accessibilité des programmes de formation permettant de former efficacement la population locale et les travailleurs potentiels des zones environnantes (par exemple, les programmes d'emploi et de formation d'EDSC).</p>
EDSC-04	Conditions socio-économiques des peuples autochtones	<p>Conditions économiques des autochtones, page 63.</p> <p>Conditions sociales des autochtones, page 63.</p>				<p>Ces sections du résumé du DPI ne fournissent aucune information détaillée concernant les changements que le projet proposé entraînera sur l'emploi local et les possibilités de contrats pour les peuples autochtones.</p>	<p>Le promoteur pourrait être invité à fournir des informations détaillées sur les conditions socio-économiques des peuples autochtones en ce qui concerne les changements apportés à l'emploi local et aux possibilités de contrats résultant du projet proposé.</p>	<p><input type="checkbox"/> Stratégies spécifiques visant à accroître l'embauche et la formation des autochtones présentant des caractéristiques socio-économiques variées, par exemple dans le cadre des programmes ISET et SPF. Ces stratégies doivent inclure une estimation du nombre total d'employés attendus issus des communautés autochtones locales et la suppression des obstacles existants à la participation des peuples autochtones.</p>
EDSC-05	Conditions socio-économiques	<p>Conclusions de la description initiale du projet, section intitulée « Résultats socio-économiques et culturels », page xii.</p>				<p>Le résumé du DPI affirme que le projet proposé « générera des avantages socio-économiques et culturels durables, en particulier pour les municipalités et les économies régionales » (page xii), mais ne précise pas explicitement quels sont ces avantages ni quelle partie de la population en bénéficiera.</p> <p>Le résumé du DPI indique ce qui suit :</p>	<p>Le promoteur pourrait être invité à fournir davantage de détails dans son DPI concernant les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les avantages socio-économiques attendus liés au projet proposé ; et 2. Le risque potentiel non négligeable pour les peuples autochtones lié au projet proposé. 	<p><input type="checkbox"/> Le contexte social et économique de la région étudiée (c'est-à-dire les principales industries économiques, les projets similaires dans la région) en relation avec le projet.</p> <p><input type="checkbox"/> Détails sur les engagements pris pour maximiser les retombées socio-économiques positives du projet pour les communautés locales et tous les segments de leur</p>

						<p>« Des incertitudes subsistent quant aux effets potentiels sur les peuples autochtones sur la base des données de référence recueillies à ce jour et, par conséquent, on ne peut exclure qu'il existe un risque non négligeable d'effets importants. Ces impacts potentiels seront au centre de l'étude d'impact et seront traités dans le cadre d'études d'évaluation menées avec la nation ojibway du lac Wabigoon et d'un engagement continu avec les groupes autochtones potentiellement touchés », page xii.</p> <p>Les effets non négligeables qui ont été déduits des données de référence pourraient être explicités dans le résumé IPD du projet afin d'être pris en compte dès le début du processus d'évaluation des impacts (EI).</p>		<p>population, tels que l'emploi et l'amélioration des services sociaux.</p> <p><input type="checkbox"/> Évaluation de la disponibilité et de l'accessibilité financière des services de garde d'enfants pour les travailleurs, fournissant des détails sur le nombre de places disponibles, les coûts et l'impact du projet sur l'accès aux programmes et services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants pour l'ensemble de la communauté.</p> <p><input type="checkbox"/> Évaluation des services de soutien et des services communautaires essentiels (éducation, transport, accès aux services sociaux) dont dispose la main-d'œuvre locale du projet.</p>
--	--	--	--	--	--	---	--	--

Veillez insérer des lignes supplémentaires au besoin.